



COMPTÉ-RENDU DÉFINITIF
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 2020

Le mardi 1^{er} décembre 2020 à 19h30, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées le mercredi 25 et le vendredi 27 novembre 2020 pour un ordre du jour complémentaire par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, M. ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes FERAY, FLOCH, FUCHS, GAUTREAU, M. GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, Le GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NORDMAN, PILARTZ, ROUXEL, Mme SOUMARE, M. THEBAULT, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

M. BECHIEAU à Mme TIMSIT, M. BITTAN à Mme GUY, Mme DEMBAK à M. PILARTZ, Mme FILOCHE à Mme FLOCH, M. GILLET à Mme AUSTIN, M. NAWROCKI à Mme AUSTIN, M. SERFATI à Mme TOUBIANA

Absent excusé :

M. LOUREIRO

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Sont votées ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1. D192020052 Désignation de la/du secrétaire de séance

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192020063 Adoption de la procédure d'urgence

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. D192020053 Adoption du compte rendu de la séance du 03 novembre 2020

Mme KERBOUA dit ne pas avoir trouvé le compte rendu en ligne, sur le site ODS.

M. DAGNAUD répond que le compte rendu est mis en ligne sur le site de la Mairie. Il est rappelé à cette occasion que chaque projet de compte rendu du conseil d'arrondissement est adressé aux élus qui sont intervenus, afin de valider, vérifier, et si besoin rectifier leurs propos. Les élus peuvent avoir un échange direct avec le secrétariat de séance, Jean-Éric MANDENGUÉ.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

4. D192020058 Mise en place de la Commission Consultative de Proposition aux logements sociaux du 19e arrondissement (CCP19) pour la mandature 2020-2026

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD présente l'installation de la commission consultative de propositions aux logements sociaux du 19e. Il faut savoir que ni la Mairie d'arrondissement, ni aucun élu n'attribue de logements sociaux. Notre seule compétence légale est de proposer 3 candidatures sur les logements soumis à notre avis, et qui ne représentent qu'une petite partie (moins de 20%) des logements disponibles dans l'arrondissement. Cela signifie concrètement que la Mairie du 19^{ème}, comme toutes les mairies d'arrondissement de Paris, doit proposer entre 3 et 5 candidatures, présentées en commission de façon anonyme, sur un peu moins de 20% des logements sociaux vacants dans l'arrondissement. Ces propositions sont ensuite transmises à la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville, qui les transmet au bailleur gestionnaire de l'immeuble concerné. Enfin, la commission du bailleur (Paris Habitat, 3F, RIVP, etc.) attribue les logements, en faisant ses choix parmi les candidatures de la Mairie d'arrondissement. Ce mécanisme assure équité et transparence.

Environ 80% de ces logements sont sous la responsabilité d'autres réservataires et attributaires, comme Action Logement, le 1% patronal, la Préfecture de Paris.

La composition de cette CCP19 permet d'associer onze élus (désignés à la proportionnelle des groupes, majorité comme opposition), onze représentants des conseils de quartier, ainsi que des représentants des services sociaux de l'arrondissement.

Pour que les élus puissent participer à tour de rôle à ce travail ingrat, il est proposé que les 42 élus du conseil participent et siègent par rotation à cette commission. Il faut souligner que le 19^{ème} est parmi les premiers et rares arrondissements à prévoir la représentation des habitants dans ce type de commission. L'exercice de la collégialité apporte des bénéfices en matière d'égalité et d'impartialité.

Au-delà de leurs responsabilités limitées, les élus restent disponibles pour aider et guider les demandeurs, qui subissent souvent le mal-logement. Il faut les accompagner au mieux, dans le respect des procédures et règles en vigueur sur l'accès au logement social.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération.: 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

5. D192020054 Adoption du Règlement intérieur

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme TOUBIANA

M. DAGNAUD rappelle que le règlement intérieur organise le travail du conseil d'arrondissement ; celui-ci a l'obligation légale d'adopter ce règlement dans les 6 mois qui suivent sa mise en place. Il y a quelques mois, une commission du règlement intérieur a donc été désignée, composée à la proportionnelle des groupes (majorité et opposition) et il a été demandé à Roger MADEC de la présider. Tous les élus qui ont participé à ces travaux sont remerciés.

Deux inflexions se détachent de ce nouveau Règlement intérieur :

- la facilitation du droit d'interpellation des habitants vis-à-vis du conseil municipal. Il a été proposé de l'abaisser à 400 signatures, au lieu de 500, pour faciliter l'exercice de ce droit ;
- le souhait de favoriser la retransmission des débats, sans le rendre obligatoire. Ce soir est la première diffusion, son impact sera ensuite évalué.

M. MADEC préfère être concis pour ne pas allonger les débats. La retransmission en direct est un dispositif novateur, mais il n'est pas gratuit. Pour rappel, la commission s'est réunie à trois reprises, les 15 septembre, 14 octobre et 24 novembre. Les discussions ont été franches et le travail constructif. Il est satisfaisant d'être parvenu à une solution qui fédère les élus de l'arrondissement pour la nouvelle mandature.

Mme TOUBIANA remercie M. MADEC, qui a pris en considération les demandes de tous les groupes. Le résultat convient, le règlement intérieur est équilibré. Le groupe Changer Paris votera favorablement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

6. 2020 DU 104 PLU - Prescription de la révision - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MANTE, Mme JEMNI, Mme TOUBIANA, M. ROUXEL

M. MADEC présente la délibération qui a une importance, une signification particulière. Il s'agit de la révision du PLU, document réglementaire et stratégique de l'urbanisme parisien. L'objectif est de transformer l'actuel PLU en PLU bioclimatique, un projet phare de cette nouvelle mandature. Il est rappelé que le PLU actuel, en vigueur jusqu'en 2023, est le premier PLU à Paris. Voté dans les années 2000, il a transformé en profondeur la ville, et atteint les objectifs fixés par la majorité : la lutte contre l'habitat insalubre, la création de logements sociaux. Dans le 19^{ème} arrondissement, le quartier Petit ou le passage Bois sont cités parmi les exemples d'amélioration. Il y a eu aussi des efforts en matière de construction de logements sociaux. Le document réglementaire municipal est un outil à variables multiples. Le PLU doit assurer les

conditions de modifications durables du territoire, prendre en compte les besoins des habitants et les ressources de la ville. Il conjugue ainsi des dimensions sociales, économiques et environnementales.

Au regard de l'évolution du contexte mondial, il apparaît que les outils de ce PLU ne permettent plus de répondre pleinement aux enjeux climatiques et sanitaires, ni aux aspirations et préoccupations des Parisien.ne.s. Au cours de la dernière campagne électorale, l'équipe municipale s'est engagée à défendre une ville plus verte, solidaire, résiliente et écologique. La révision du PLU est l'occasion de s'adapter et de faire face aux bouleversements urbains et écologiques. Ainsi, des objectifs seront fixés en termes d'environnement, de développement économique, d'habitat, de solidarité, de nature, à toutes les échelles du bâtiment.

L'ambition est immense, les moyens seront mobilisés. Cette première délibération engage un travail de long terme, pose le processus, mais ne trace pas encore les contours du PLU. Il faut tenir un débat sur l'aménagement et le développement durable, ainsi qu'avoir un bilan de la concertation, des études et enquêtes publiques, pour remettre un document définitif d'ici 3 ans. Il faut une concertation publique large et approfondie pendant toute la durée d'élaboration du PLU, et associer les Parisien.ne.s, les associations, pour cet exercice démocratique. Les étapes essentielles sont une information préalable dès 2021, l'élaboration de la logistique au cours de 2021, les grandes orientations en 2022, et un règlement au cours de 2022. Cette concertation se fera par différents outils : forums urbains, conseils de quartier et outils numériques sont les modalités envisagées. D'autres outils sont à inventer. Les mairies d'arrondissement joueront ainsi un rôle central dans ce dispositif. Pour rappel, une conférence citoyenne s'est tenue aux mois de septembre et octobre 2020, avec des citoyens de Paris et de la Métropole. Cette conférence a permis de recueillir les contributions d'un panel représentatif tiré au sort, pour nourrir les objectifs qui seront soumis à la consultation.

Il est ainsi proposé d'adopter les 5 objectifs suivants :

- Paris ville inclusive,
- Paris ville au patrimoine préservé,
- Paris ville durable,
- Paris ville attractive,
- et Paris ville actrice de la Métropole.

Cette délibération est un début, elle lance le processus de concertation, mais ne fixe pas dans le marbre les lignes du PLU.

M. MANTE prend la parole au nom du groupe écologiste. La quantité d'informations délivrées assouvit la curiosité, mais, à l'image de la Mairie de Paris, certitudes et doutes sont dessinés en creux. L'intention de la décarbonation est en troisième point, quand il devrait être le chapô du texte. Le bilan carbone publié en début d'année, montre qu'en 2018, les émissions du secteur aérien étaient les plus importantes devant celles du bâtiment et de l'alimentation. Si l'on ajoute les émissions du bâti à celle du transport intramuros, sujets largement influencés par le PLU, on a le deuxième poste d'émission derrière l'aérien.

Selon le bilan carbone établi, les émissions ont baissé de 20% ces quinze dernières années. Les trajectoires sont bonnes, mais restent fragiles. Il est du devoir des élus de faire remonter ce critère. Il ne faut pas renoncer au combat du changement climatique.

Le groupe écologiste a cinq impératifs pour ce PLU :

- une rénovation du bâti avec des matériaux biosourcés,
- une construction sobre,
- la production la plus locale possible d'énergies renouvelables,
- de la pleine terre et une végétalisation massive de l'espace public,
- de la mobilité douce.

Comme l'a rappelé le groupe écologiste lors de la séance d'installation du conseil, ce mandat est le dernier pour le climat. Ce n'est pas une hyperbole, mais la réalité. Les écologistes seront donc très vigilants à ce que le titre de PLU bioclimatique ne cache pas une expression vide de sens, mais que le projet conçu vise l'excellence environnementale. Pour toutes ces raisons, le groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Mme JEMNI intervient pour le groupe 19^{ème} en commun. Un point positif rassemble les groupes : tous sont favorables à une révision en profondeur du PLU. Comme il a été rappelé, l'actuel PLU a plus de 15 ans, et, au cours de ces années, Paris a beaucoup changé. De nombreux enjeux climatiques, économiques, sociaux et sanitaires se profilent. Il faut plus que jamais faire preuve d'adaptation et d'audace dans les politiques publiques.

Pour la révision du PLU, le groupe a une ambition élevée à double titre. Ce PLU est défini comme bioclimatique, un changement profond porte la conception de la ville et de l'urbanisme parisien, à travers l'existence des principes bioclimatiques. Cette ambition trouve un écho avec la célébration en décembre du cinquième anniversaire de la COP21, et marque la prise en compte des objectifs de développement durable par les documents d'urbanisme parisien. Le PLU doit aborder les thèmes fondateurs de la transition écologique, tels que l'environnement, le développement économique et l'habitat, la solidarité et l'inclusion, la nature et le patrimoine. Il est vital que le futur PLU s'attache à un niveau d'exigence environnementale dans tous les projets, à toutes les échelles. Ensuite, le PLU met en œuvre une démarche participative innovante (sous la houlette d'Andréa FUCHS). Il implique la mobilisation de l'intelligence collective des Parisien.ne.s, pour parvenir à une définition pertinente, et intègre l'expertise d'usage des habitants.

Avant le lancement de la révision, il faut se féliciter d'une organisation et d'une méthodologie transparentes. La conférence citoyenne, inédite, a rassemblé une centaine de participants, dont 70 Parisiens et 30 métropolitains, du 3 au 17 octobre 2020. Ses membres ont débattu sur six thématiques, et 30 propositions ont été retenues, présentées au dernier Conseil de Paris. Les retours ont été complétés par d'autres modes de concertation. Ces contributions continueront à alimenter les objectifs, qui devront être intégrés à la procédure de révision.

La municipalité parisienne a une haute ambition démocratique, et veut porter la concertation dans tous les arrondissements, secteurs et quartiers. Le but est de façonner une ville ludique et inclusive en s'appuyant sur des outils innovants et accessibles, favorisant la participation de tous les habitants. Aucun sujet n'est tabou, aucun domaine préempté d'avance.

Le groupe de Mme JEMNI s'engage à faire vivre la concertation dans le 19^{ème} arrondissement, afin que les habitants prennent leur part durant les 3 prochaines années à la révision de cet ambitieux PLU. Le calendrier est long, mais il est nécessaire pour bien réfléchir et proposer autour des 5 grands axes qui prennent en compte l'ambition de la transition écologique et n'oublie pas les préoccupations économiques et sociales, que la crise sanitaire n'a fait qu'amplifier.

Mme TOUBIANA s'exprime au nom du groupe Changer Paris. Il s'agit de la première phase de la procédure de révision du PLU, qui comporte quatre passages au Conseil de Paris. La Conférence citoyenne, préalable au lancement de cette révision, a repris les grands objectifs de la Mairie de Paris. Aussi l'objectivité de la concertation interroge-t-elle. Le groupe de Mme TOUBIANA fera des propositions, afin de donner un nouveau pouvoir d'attraction à Paris, en matière de logements, d'actions économiques et environnementales. Il sera demandé d'enrayer la fuite des habitants à cause de la dégradation de leurs conditions de vie.

Les élus du groupe Changer Paris s'abstiendront sur cette délibération.

M. ROUXEL intervient pour le groupe En Marche : il votera pour cette délibération.

La révision du PLU fait le cœur d'une ville, et la forme pour les années à venir. Les décisions prises revêtent donc une importance particulière. Les ambitions énoncées sont louables et suscitent l'adhésion. Le dernier point, plaçant Paris comme actrice de la Métropole, est cependant à nuancer. Depuis longtemps, Paris a affiché la volonté de coopérer avec les communes limitrophes, mais cette coopération a été assez creuse jusqu'à présent, à l'instar des décisions sur le périphérique. Il faut savoir que les décisions prises à Paris impactent la vie des habitants de banlieues, qui sont des millions à travailler à Paris. Il faudra s'attacher en effet à mettre en place des systèmes de concertation, afin que Paris soit une ville active et solidaire de ses voisins, ce qui n'a pas toujours été le cas. Paris est une île au milieu de l'Île-de-France, et tend parfois à le rester, alors que la mise en place du Grand Paris a permis à des communes d'Île-de-France de collaborer entre elles. Un travail doit être engagé sur ce point.

M. DAGNAUD conclut le débat en soulignant que ce vote pose un acte fort. Réviser le PLU demande de prendre le temps d'évaluer l'efficacité, les avancées du PLU précédent, comme la résorption de l'habitat insalubre, ou encore la volonté de déployer des logements sociaux équitablement répartis sur le territoire parisien. Ce PLU essayait de concilier les attentes parfois contradictoires, les besoins des habitants, entre activité économique, espaces verts, accès aux commerces, circulation, etc. L'équilibre est précaire, construit sur ces demandes légitimes différentes, des équations difficiles à résoudre.

Si ce PLU a montré son utilité sur certains points, au fil des projets défendus, il laissait impuissant sur quelques difficultés, comme la question des hauteurs, le rapport à la densité, ou la préservation d'espaces aérés. À l'échelle du 19^{ème} arrondissement, l'équipe municipale, avec Roger MADEC, chargé de l'urbanisme, a pu constater parfois les limites du PLU pour protéger les cœurs d'îlots ou un patrimoine pittoresque.

Le moment est venu de gravir une marche vers le nouveau PLU. L'ambition proposée par Anne HIDALGO et Emmanuel GRÉGOIRE est celle d'un plan d'urbanisme bioclimatique. À partir de ce document, la fabrique de la ville devra intégrer toutes les dimensions urbaines, sociales, économiques du changement climatique. La révolution du PLU est de fixer cet objectif. A ce stade, il s'agit d'en poser les premières pierres. **M. MANTE** a exprimé le regret de voir la décarbonation listée en troisième sur les cinq objectifs, mais il n'y a pas de classement, ni d'échelle de valeurs des items. La décarbonation fait partie de la feuille de route.

Au-delà de ces orientations, une méthodologie inclusive et participative est aussi proposée, car ce document stratégique engage l'avenir de la ville et ses habitants. La conférence citoyenne a déjà amorcé cette participation, et lancé cette élaboration collective. Ce processus de co-construction mobilisera toutes les ressources citoyennes et associatives. À l'échelle du 19^{ème}, **Andréa FUCHS** a la mission de concevoir une méthodologie permettant aux citoyens d'être acteurs du processus. Il faut se rassembler pour fortifier ce lancement, ne pas brûler les étapes, jusqu'à l'adoption du PLU dans 2 à 3 ans. Chacun pourra se déterminer sur des actes concrets et des intentions, et non sur des inquiétudes.

Les élus sont invités à adopter le lancement du PLU bioclimatique de Paris.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 13 dont 3 pouvoirs (groupe EELV 9 dont deux pouvoirs, groupe LR 4 dont un pouvoir).

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

7. 2020 DAE 178 Subvention (4.000 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. ROUXEL, M. CHICHE

M. DAGNAUD précise en introduction avoir souhaité rassembler une série de délibérations qui s'inscrivent dans le plan de soutien de la Ville de Paris pour accompagner les acteurs économiques (commerçants, associations, acteurs culturels) durant la crise sanitaire.

M. ROUXEL intervient sur la délibération DAE 205, concernant l'association des commerçants de la rue de la Villette. La question s'adresse à M. CHICHE. Le nombre de deux subventions et deux associations est très petit. Il y a peu d'associations de commerçants qui « fonctionnent » dans le 19^{ème}, et des milliers de commerçants ne font pas partie de ces associations. La question d'organiser un conseil économique de quartier, de réunir les acteurs économiques locaux est posée. Il s'agit que les commerçants qui n'adhèrent pas aux associations puissent profiter des illuminations de quartier.

M. CHICHE remercie M. ROUXEL pour sa question, qui permet de revenir sur les deux délibérations. En préambule, M. DAGNAUD et l'ensemble des élus sont salués pour avoir autorisé la retransmission du conseil en direct. Cette diffusion participe d'une meilleure information des habitants et transparence, et co-construction de la ville.

Concernant l'état des associations de commerçants dans le 19^{ème}, l'objectif assigné est d'avoir au moins une association représentative par Conseil de quartier. Il s'agit d'impulser une dynamique. Les commerçants attendent une écoute. Les solutions sont à co-construire.

Le modèle associatif classique pose question. Les associations avaient le vent en poupe dans les années 1980. Le développement des conseils de quartier est venu dans les années 1990 et 2000. Aujourd'hui, une initiative comme le budget participatif est prise, car les citoyens ont directement la parole. La question soulevée est celle de regrouper les commerçants et des riverains, à l'image de l'association Eugène Jumin.

Cette question doit être discutée entre les commerçants. La réunion du quartier Secrétan qui s'est tenue entre les commerçants et les représentants du commissariat sur les enjeux de sécurité, à laquelle des riverains ont participé, est citée en exemple.

Il est proposé de rencontrer les habitants et commerçants pour aboutir à la fin de l'année 2021 à des assises du commerce, et de songer à un observatoire du commerce, comme dans de nombreuses villes de province. Il s'agit d'avoir une vision sur l'attractivité économique et la revitalisation des cœurs de ville, nécessaire à certains quartiers du 19^{ème} arrondissement.

Concernant les deux délibérations présentées, l'équipe municipale a réfléchi à la façon de soutenir les commerçants durant cette période difficile. Des mesures ont été adoptées, comme l'exonération des droits de terrasse, la création de terrasses éphémères, ou la charte pour les commerces de proximité, permettant l'installation de stand extérieur jusqu'en janvier 2021. Ces décisions veulent apporter un nouveau souffle aux commerces de proximité. La carte interactive livrer/emporter « Click and Collect » qui permet d'acheter en ligne dans les commerces de proximité connaît un vif succès, grâce au site www.paris.fr.

Dans ce cadre, la question des illuminations de rues et de places dans l'arrondissement est essentielle. La Mairie a ainsi souhaité à titre exceptionnel que les associations de commerçants puissent bénéficier d'une aide pour les illuminations : ainsi, l'association de Secrétan recevra

4 000 euros, l'association de La Villette recevra 3 000 euros, pour animer les rues et raviver la convivialité.

M. DAGNAUD salue à cette occasion les commerçants du 19^{ème}. Il s'agit de rappeler les initiatives prises à l'échelle parisienne et de l'arrondissement, pour surmonter l'épreuve des fermetures durant la crise sanitaire. Les commerçants sont des acteurs majeurs de la vie locale, il faut continuer à les soutenir. Par ailleurs, le modèle associatif, comme l'a évoqué M. CHICHE, est voué à évoluer, à être reconfiguré, en prenant l'exemple de la rue Eugène Jumin, dont l'association rassemble commerçants, et habitants. La contribution des commerçants à l'animation locale et la vie économique, à la construction des quartiers, est déterminante, et doit organiser le rapport à la collectivité. Le soutien et la solidarité de la Mairie sont réaffirmés par cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

8. 2020 DAE 205 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. ROUXEL, M. CHICHE

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU, rapporteure :

9. 2020 DJS 167 Tarifs applicables aux usagers des centres Paris Anim' - Adaptation du tarif aux circonstances de crise sanitaire

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, Mme GAUTREAU

Mme TOUBIANA intervient sur la délibération. Son groupe s'interroge sur la distinction entre les séances en présentiel ou en virtuel. La question posée est de savoir qui décide le remboursement des heures non effectuées, entre la DJS, les usagers et le Centre Paris Anim'. L'interrogation porte sur les modalités de remboursement, qui devraient être décidées par le Conseil de Paris. L'ouverture à une tarification horaire, que le groupe approuve, devrait faire l'objet d'une autre délibération. Pour cette raison, le groupe votera contre cette délibération.

Mme GAUTREAU répond à ces questionnements. Il y a plusieurs délibérations relatives aux questions de tarification, dues aux fermetures des centres Paris Anim', au nombre de six dans le 19^{ème} arrondissement.

La remarque au sujet des séances en distanciel n'est pas bien comprise. Les activités des centres Paris Anim', ni aucun spectacle n'ont pu se dérouler à distance, de nombreux moments culturels ont été annulés. Il n'existe pas de cours de danse en distanciel pour les enfants de 3 à 6 ans.

Cette délibération est consécutive à la situation de crise sanitaire, nécessitant une adaptation des modalités tarifaires des centres Paris Anim', la sauvegarde des recettes de ces équipements, gérés par des délégataires du service public. Sans revenir sur la mécanique des avoirs mis en place en 2019-2020, et qui n'est pas reconductible, en ce qui concerne le remboursement des séances non effectuées, la question est forfaitaire et s'étale sur les périodes de confinement. Les séances annulées seront remboursées de manière forfaitaire, car les usagers règlent en une seule fois, ou plusieurs fois selon le quotient familial. Les tarifs sont adaptés aux revenus des familles. La création d'un tarif à la séance est l'opportunité d'attirer un nouveau public vers les centres Paris Anim', avec une contrainte moins importante qu'une inscription à l'année.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 LR dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstentions : 0

M. Andréas PILARTZ, M. Éric THÉBAULT et Mme Marie-Laurence FLOCH, co-rapporteurs :

10. 2020 DVD 85 Canaux parisiens. Impact de la Covid 19. Mesures d'exonération des droits de stationnements des péniches d'animation

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. PILARTZ, M. THÉBAULT

M. PILARTZ prend la parole au sujet de l'exonération de loyer appliquée à 12 péniches des canaux et bassin. Ce dispositif était très attendu par les gérants des péniches, ils avaient tardé à en faire la demande tant il était évident pour eux qu'ils ne seraient pas oubliés. L'exonération ne portant que sur 6 mois de 2020, et les répercussions de la crise sanitaire n'étant pas terminées, il faudra envisager une autre exonération pour les mois suivants. Le groupe est soucieux de maintenir l'activité des péniches et d'empêcher que les difficultés actuelles ne provoquent leur disparition. Cette première exonération est bienvenue, les élus sont invités à voter favorablement.

M. THEBAULT livre un point d'information sur le sujet. Les représentants des péniches ont été reçus par le Maire et ses adjoints les échanges furent à la fois directs et émouvants ; ce sont des entrepreneurs en grande difficulté. Ils ont raconté leur quotidien de lutte pour la survie de leur structure. Ils n'avaient même pas pensé initialement à demander une aide. Cette exonération est une bonne nouvelle. Si la crise perdure, il faudra prendre de nouvelles mesures.

M. DAGNAUD se réjouit de ce soutien aux péniches culturelles. L'aide apportée par M. LERT dans la mise en place du dispositif est saluée.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG et Mme Halima JEMNI, co-rapporteurs :

11. 2020 DFA 65 Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de COVID 19 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrats d'occupation, d'exploitation de mobiliers urbains et d'affichage extérieur

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. PILARTZ, M. BORTOT, Mme FLOCH

Mme JEMNI présente les principes de la délibération. Lors du Conseil de Paris en mai 2020, la Ville a décidé la mise en place d'un plan de soutien aux partenaires économiques de 200 millions d'euros. La décision est satisfaisante, au vu du contexte sanitaire.

Concernant la délibération, les rapporteurs souhaitent rappeler que le projet n'a aucun effet sur le volume de l'affichage commercial à Paris. Il ne s'agit pas ici d'un référendum sur la publicité. Pour rappel, un opérateur qui a des contrats sur l'espace public est soumis à une redevance versée à la Ville. Lorsque le concessionnaire n'a pas tiré de profits ou avantages attachés à l'occupation du domaine public, une clause contractuelle permet de justifier une modification du contrat n'excédant pas 50% du montant initial. L'impact économique de la crise COVID-19 a conduit à l'ouverture d'une négociation complexe avec les différents concessionnaires, dont les avenants présentés dans cette délibération sont la conséquence.

Après avoir analysé leur situation financière, la Ville de Paris propose pour les redevances dues au titre de l'année 2020, une exonération (garantie pour 3 mois) pour ces contrats, à l'exception de mesures spécifiques, dont l'exonération (portée à 6 mois) pour la concession des colonnes Morris, porte-affiches, en raison des difficultés du secteur culturel.

Il faut préciser l'indication, dans la délibération, que la Ville et les titulaires des contrats réaffirment leur engagement environnemental, avec des solutions économes en énergies et matières premières, le réemploi, la réduction de l'empreinte carbone.

Dans un souci d'équilibre, il faut aussi souligner que les titulaires ne verseront pas de dividendes à leurs actionnaires cette année.

M. PILARTZ intervient pour une explication de vote. La Ville de Paris a décidé la mise en place d'un plan de soutien aux partenaires, de 200 millions d'euros. Un plan d'accompagnement des concessionnaires de la Ville a été annoncé, pour un montant estimé à 40 millions. Parmi ces concessionnaires, des publicitaires sont concernés par la délibération. L'accompagnement prend la forme d'exonération des dividendes ou de prolongation de contrat. La rédaction des motifs de la délibération prête à confusion. L'accent est mis sur l'information culturelle.

Deux types de concessions sont distingués : les événements culturels de la Mairie (colonne Morris et porte-affiche), et la publicité commerciale (palissades, bâches). Le groupe écologiste n'est pas opposé à l'affichage pour le secteur culturel, qu'il faut aider directement, et non les

concessionnaires. Il est rappelé que les écologistes demandent la suppression de la publicité dans l'espace public, qui ne doit pas être une vitrine du tout-capitaliste. La transition écologique demande de repenser les modes de consommation, dans le sens de la sobriété. La publicité reste une arme de la surconsommation, sans évoquer la grande consommation énergétique et la pollution lumineuse, entrave à la biodiversité nocturne. La Ville de Paris devrait réduire, voire éliminer, le mobilier urbain et les panneaux publicitaires. Parmi les 150 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, 11 d'entre elles demandent une régulation de la publicité. Aux côtés des associations et de nombreux Parisiens, les écologistes déplorent l'excès de la publicité, et continueront de demander sa disparition. Les propositions de la Convention Citoyenne pour le climat, que Mme Hidalgo a fait sienne, sur une meilleure régulation de la publicité doivent être appliquées, comme celle de ne pas promouvoir des biens produisant des gaz à effets de serre. Le groupe écologiste votera contre la délibération.

M. BORTOT prend la parole. Les élus sont tous conscients de la gravité de la situation et du nécessaire soutien au monde économique, notamment aux PME. En cette période compliquée, la fragilité de la financiarisation de l'économie est apparue. Le groupe communiste rappelle qu'il n'est pas opposé à l'entreprise, mais à l'accumulation du capital. Un plan de soutien aux artisans, aux commerçants est indispensable, tant leur situation économique est précaire.

Mais, dans cette délibération, il ne s'agit pas d'aider les petits entrepreneurs, mais de grandes entreprises aux bénéfices record, dont JC Decaux. Comme les collègues écologistes, le groupe communiste distingue l'affichage culturel des publicités commerciales. Ici, l'aide de 48 millions d'euros nourrit la publicité et « le temps de cerveau disponible », pour citer l'ancien président de TF1. Une telle mesure ne peut être défendue, tant elle s'éloigne de la conception du monde d'après. Son intervention est l'occasion pour M. BORTOT de dire que son groupe votera aussi contre l'exonération de redevance pour la fondation LVMH Vuitton. S'il faut soutenir les acteurs culturels, il semble inopportun d'exonérer la fondation, alors qu'en 2018, elle a permis à Bernard ARNAULT de bénéficier d'exonérations fiscales à hauteur de 518 millions d'euros. Le décalage est complet avec la crise économique et sociale traversée.

Mme FLOCH ajoute que le montant de 40 millions d'aides paraît très élevé. Les entreprises concernées ne semblent pas les plus vulnérables. Son groupe rejoint les propos précédents des groupes écologistes et communistes.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 25 dont 2 pouvoirs écrits (groupes Paris en Commun, Les Républicains, LREM)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 16 dont 5 pouvoirs (EELV 9 dont deux pouvoirs), (PC 5, dont 2 pouvoirs, Génération.s 2 dont un pouvoir) à l'exception de l'article n°1 concernant les colonnes Morris.
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG et Mme Marie-Laurence FLOCH, co-rapporteurs :

12. 2020 DFA 71 Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements récréatifs et culturels

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. PILARTZ, M. BORTOT, Mme FLOCH

Mme BROSSEL présente la délibération, qui intervient dans le plan de soutien aux bailleurs sociaux parisiens. Ceux-ci se sont engagés à réaliser des travaux dans un temps court, et devront finaliser en 2021 et 2022. L'objectif est double : une amélioration des logements, et un soutien aux acteurs économiques et PME.

Deux types d'intervention auront lieu : des travaux en matière de transition écologique (toiture, chaufferie, locaux pour poubelles, végétalisation) et des travaux de sécurisation des bâtiments (hall et parking). Ces travaux se feront en prise directe. Les projets de rénovation seront proposés dans de prochaines délibérations.

En conclusion, les chiffres inhérents au projet sont indiqués : 3 000 habitants du 19^{ème} seront concernés par ces travaux d'un montant de 5,5 millions d'euros, 47 opérations sont prévues.

Cette délibération va dans le sens d'une amélioration des conditions des logements des locataires du parc social, et la Mairie s'en réjouit.

M. DAGNAUD ajoute à son tour des chiffres qui témoignent de la manière dont la Mairie du 19^{ème} prend soin de son parc de logements sociaux, et de ses habitants. Au cours des dernières années, 60% du parc de logements de plus de 15 ans a bénéficié d'opérations de rénovation, réalisées ou engagées. Sur l'année 2019, un quart des opérations parisiennes du Plan Climat ont été réalisées dans le parc social du 19^{ème} arrondissement. Un quart du budget sera consacré à des immeubles du 19^{ème} ces prochaines années. Au total, l'investissement représente 200 millions d'euros. Les conditions de vie des habitants, qui restent une priorité, pourront ainsi être améliorées.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et Mme Colombe BROSSEL, co-rapporteurs :

13. 2020 DLH 294 Plan de soutien aux bailleurs sociaux - Réalisation de travaux de court terme permettant l'amélioration des logements sociaux dans le 19^{ème} arrondissement de Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BROSSEL, Mme KERBOUA, TOLEDANO, M. MADEC

Mme KERBOUA prend la parole pour le groupe Changer Paris qui soutient le plan d'aide aux bailleurs sociaux, voté en octobre dernier au Conseil de Paris. Les travaux financés permettront une nette amélioration des conditions de vie des habitants des logements situés 8 boulevard d'Indochine. Le soutien apporté s'élève à 721 111 euros, le groupe de Mme KERBOUA considère cette subvention insuffisante. Celui-ci votera néanmoins pour la délibération.

Mme TOLEDANO intervient. Les chiffres énoncés proposent une baisse énergétique de 16% pour un investissement de 28 600 euros par logement. Même si le groupe votera pour cette délibération, ce dernier souligne que le coût est élevé par rapport à la faible économie réalisée en matière d'énergie.

M. MADEC répond que le bâtiment concerné a été construit dans les années 1980, devenu une passoire énergétique. Pour sa mise aux normes, le Plan Climat a tenté de faire de gains d'énergie. Mais les travaux demandent un investissement. Les travaux envisagés sont rappelés : isolation des planchers, isolation des terrasses privatives, remplacement des portes palières, mise en sécurité électrique. La rénovation est nécessaire, et les locataires trouveront leur compte.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et M. Philippe MANTE, co-rapporteurs :

14. 2020 DLH 138 Réalisation 32, Allée Darius Milhaud (19e) d'un programme de rénovation de 36 logements sociaux par Batigère en Ile de France.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO, M. MADEC

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et Mme Mariam SOUMARÉ

15. 2020 DLH 203 Réalisation, 11-15bis rue Henri Murger (19e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 55 logements PLUS par la RIVP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MANTE

M. MANTE présente la délibération. Il faut de grands changements dans la fabrique de la ville, il est temps d'aller plus loin, de faire converger innovation et frugalité. La crise sanitaire doit alerter sur la crise climatique à moyen terme. Le bâtiment n'est pas un secteur comme les autres, les constructions d'aujourd'hui sont bâties pour longtemps. Le logement étudiant est une priorité pour le 19^{ème} arrondissement, ces logements supplémentaires sont donc bienvenus pour ce public. Pour rappel, le secteur du bâtiment génère des gaz à effet de serre, le groupe écologiste aurait ainsi préféré un projet avec davantage de matériaux biosourcés, comme le bois ou la terre. Ces matériaux sont de bons isolants et permettent de stocker le carbone.

Un projet moins dense aurait été préférable, mais la priorité reste les logements étudiant accessibles. Les écologistes voteront pour cette délibération et espèrent que la Ville s'améliorera rapidement sur le type de matériaux utilisés dans les futurs projets.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

16. Communication sur les Investissements d'Intérêt Local : Sans vote

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Les élus ont reçu de nombreux éléments pour le maximum de clarté. La délibération est complète, dans ses intitulés et le tableau joint. Le cadre juridique est rappelé.

Depuis 2010, le maire d'arrondissement peut élaborer la programmation de travaux d'entretien sur des équipements de proximité et la voirie secondaire. Par cette délibération, pour un meilleur service de proximité, le Maire se voit allouer deux enveloppes de crédit (l'espace public et les équipements de proximité) et peut déterminer les opérations à financer au titre du budget primitif. Dans le cadre de ce dispositif, une communication annuelle au conseil municipal est prévue, afin d'informer des investissements programmés.

Les Investissements d'Intérêt Local portent sur l'entretien des équipements de proximité et d'espace public. Pour 2021, les Investissements d'Intérêt Local sont de 4 786 417 millions d'euros. Pour les équipements de proximité, l'enveloppe est d'1 570 000 millions d'euros. Au total, cela représente 6 356 417 millions d'euros.

Concernant la programmation 2021, la répartition des montants pour les équipements est rappelée : 54% de l'enveloppe sont consacrés à l'entretien des bâtiments scolaires. 900 000 euros sont affectés aux établissements d'accueil de la petite enfance, avec une augmentation de 150 000 euros par rapport à 2020. 690 000 euros sont consacrés aux équipements sportifs. 120 000 euros sont destinés à renforcer la sécurité aux abords du conservatoire. Les travaux dans les couloirs de la Mairie se poursuivent, avec une enveloppe de 267 427 euros. Une opération de travaux sur la salle des fêtes est programmée à hauteur de 100 000 euros. Enfin, concernant l'enveloppe dédiée à l'espace public, 1 240 000 millions seront pour des travaux de voirie et 330 000 euros destinés à des travaux d'entretien des espaces verts.

Mme Halima JEMNI, M. Andréas PILARTZ et M. Philippe NAWROCKI, co-rapporteurs

17. 2020 DVD 44 Actions en faveur du Vélo. Subventions à diverses associations et conventions et à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques Subventions (montant : 178 978 euros) et conventions avec 11 associations.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA

Mme KERBOUA estime que la délibération n'a pas vraiment de rapport avec l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le groupe ne saisit pas le lien et constate l'importance des subventions. Néanmoins, le groupe votera pour ce projet.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

18. 2020 DFPE 152 signature de conventions et d'avenants de prorogation aux conventions avec les associations gérant des EAPE

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN, Mme FLOCH

Mme AUSTIN présente la délibération. Il a été décidé de faire un vote différencié. Le groupe de Mme AUSTIN est favorable à l'ensemble des avenants et conventions qui le composent, hormis le point concernant les crèches confessionnelles dans les articles 211, 221, 222, 223, 233, 236, qui ne seront pas votés favorablement. Lors du conseil d'arrondissement en juillet dernier, le groupe avait livré une explication de vote détaillée et ne détaillera pas à nouveau, mais les communistes ne dérogent pas à certaines oppositions de principe, comme celle-ci. L'État doit rester chez lui et l'Église chez elle. Si des parents souhaitent que leurs enfants soient pris en charge dans des institutions confessionnelles, c'est leur choix et liberté, mais ce n'est pas au contribuable du 19^{ème} de le financer.

Mme FLOCH ajoute que le groupe Generation.s fera aussi un vote différencié.

M. DAGNAUD souligne que les termes du débat sont connus et ont déjà été posés. L'adjoint M. CHAOUAT a eu l'occasion de revenir sur les dispositifs et procédures.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits : PC (5), EELV (5), GENERATION.S (2) votent contre les articles 211, 221, 222, 223, 226 et 235 du projet de délibération
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

19. 2020 DASCO 109 Caisse des écoles (19ème) - Subvention 2021 (9 070 743€) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2018-2021

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FERAY, Mme MERZI

Mme FERAY prend la parole au nom du groupe écologiste, et réaffirme son engagement pour une restauration scolaire de qualité. Cette exigence est nécessaire pendant cette période, où la cantine est essentielle à de nombreuses familles, ayant ainsi accès à une alimentation saine et équilibrée. Pour rappel, la Caisse des Écoles fournit les repas de 34 écoles maternelles, 34 écoles primaires, 5 écoles polyvalentes, 7 collèges et 2 jardins d'enfants. Au vu du nombre de

repas servis et de la conjoncture actuelle, avec des demandes croissantes auprès des associations de distribution, il est vital que la restauration scolaire (et les restaurations péri- et extra-scolaires) bénéficie de moyens nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des cantines. La poursuite des objectifs, liés à la prorogation de la convention annuelle, est indispensable. Le projet vise une qualité perfectionnée des repas servis dans la restauration scolaire.

Le groupe écologiste restera donc vigilant à la conduite des objectifs, notamment les articles 9 et 10 sur la part d'alimentation durable, fixée à 59%. Comme il a été prévu durant la campagne électorale, il est souhaité que le taux de 100% d'alimentation durable soit atteint bientôt.

La mise en place de goûters dans 10 écoles en 2019 est à généraliser et pérenniser, afin que chaque élève d'école primaire dans le 19^{ème} bénéficie d'un goûter gratuit.

Il faut augmenter le « fait maison », avec des denrées locales en circuit court, essentiel à la qualité gustative des plats.

En 2021, il est prévu la rénovation des cuisines des écoles Curial et Eugénie Cotton, et la transformation en cuisine traditionnelle de l'école au 141, boulevard Mac Donald.

Il s'agit de diminuer la part de plastique, une priorité pour protéger la santé des enfants. Le plastique doit disparaître, et l'usage de l'inox doit être imminent.

La lutte contre gaspillage alimentaire est également une préoccupation importante : il faut mener des actions de sensibilisation et formation du personnel et usagers. La politique de gestion de déchets doit être poursuivie.

L'attachement écologiste aux cantines scolaires est autant sanitaire que social. Le but est de revenir à des petites unités de restauration traditionnelle, à l'intérieur ou à proximité des écoles, pour travailler en liaison chaude et désengorger la cuisine centrale.

Le groupe écologiste votera pour cette délibération, dont l'enjeu est de ne pas retarder les subventions et garantir l'accès à une alimentation saine pour tous et toutes.

Mme MERZI s'exprime à son tour et remercie Mme FERAY. La qualité de la restauration scolaire est un enjeu fondamental porté par la Municipalité. Les mesures prises et les objectifs fixés pour 2021 sont exposés dans la délibération. En complément des 14000 repas servis chaque jour dans les établissements publics, deux structures associatives Loisirs Pluriel et Agir contre l'autisme bénéficient également par convention des prestations de la Caisse de Écoles. La Mairie et les équipes engagées sont heureuses de pouvoir proposer chaque jour des menus équilibrés, sous contrôle d'une diététicienne, permettant de découvrir des nouvelles saveurs.

Plus concrètement, concernant cette délibération, il s'agit là d'un avenant complémentaire à la convention triennale, sur le financement pour 2021. La période récente a bouleversé le travail de concertation préalable à une nouvelle convention triennale. Cette délibération permettra à la Caisse des Écoles d'obtenir une subvention municipale de plus de 9 millions d'euros. Cette subvention est en légère évolution par rapport à 2020, et renforcera les objectifs quantitatifs et qualitatifs cités, avec 59% d'alimentation bio et durable, et l'engagement pour 2026 d'un taux de 100%. L'idéal visé à cette échéance concerne aussi la formation du personnel et le bien-être au travail. La délibération offrira également la possibilité de déployer progressivement des repas faits maison, une revendication des parents et des élèves, et un engagement de la mandature. Un premier déploiement est annoncé en 2021 sur certains secteurs dont celui à Curial, Mac Donald.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2020 DASCO 137 Principe de gratuité des autorisations d'occupation par les associations des cours d'école et de collège et des EAPE en régie dans le cadre de leur ouverture au public les week-ends.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, Mme MERZI, Mme TOUBIANA

Mme KERBOUA intervient sur cette délibération, un projet qui pose le principe de gratuité d'autorisation d'occupation des cours d'écoles ou collèges par les associations. Il s'agit d'une expérimentation qui aura lieu du 23 janvier au 24 avril 2021, qui soulève des questions. Il est indiqué qu'un gardien sera présent pour la sécurité des enfants, mais cette présence n'est peut-être pas suffisante, en pleine activation du plan Vigipirate. Il est aussi spécifié que le nettoyage sera effectué par la Ville de Paris, mais la question des règles sanitaires se pose en période de pandémie. Enfin, le coût en termes de gardiennage et de nettoyage par les agents de la ville, n'est pas mentionné. Par conséquent, le groupe de Mme KERBOUA votera contre cette délibération.

Mme MERZI répond aux incertitudes de l'opposition. Le développement de la Ville du quart d'heure a été évoqué pendant la campagne et est un engagement de la municipalité. La délibération s'inscrit la volonté pour la ville de Paris de faire des écoles les capitales des quartiers. Il est donc proposé d'ouvrir au public, le week-end, les cours de ces établissements, en dehors du temps scolaire. Ces espaces de respiration dans le 19^{ème} offriront une parenthèse aux familles dans des lieux de convivialité et d'inclusion sociale : elles pourront se réunir autour d'animations, guidées par des associations. Un gardiennage sera mis en place pour sécuriser les espaces extérieurs. La Ville de Paris s'est engagée à un nettoyage complet et une désinfection des lieux, pour la reprise des cours le lundi matin. Il faut préciser, pour dissiper tout malentendu, qu'il s'agit d'occuper les espaces extérieurs, non l'intérieur des locaux. Un site par arrondissement a été retenu, selon des critères comme l'accessibilité par la rue. Le choix des associations et la programmation se fera en concertation avec la Mairie du 19^{ème}. Un appel à projets sera lancé à l'issue de cette expérimentation, qui se déroulera du 23 janvier au 23 avril, chaque samedi de 10h à 18h.

M. DAGNAUD explique le concept de Ville du quart d'heure, qui préside à la délibération. Le principe rehausse la place des écoles, qui ont vocation à être les épicentres des quartiers. La fermeture de ces lieux une partie de la semaine représente un certain gâchis, dans une ville où les espaces sont rares. Ce projet s'inscrit dans cet état d'esprit. L'expérimentation mérite d'être soutenue, et fera l'objet d'un bilan et d'une adaptation, au besoin. Il serait dommage à ce stade d'empêcher l'essai.

Mme TOUBIANA affirme que la sécurité des enfants est primordiale : le groupe Changer Paris votera contre cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

21. 2020 DAC 125 Subventions (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. THÉBAULT

M. DAGNAUD rappelle en amont le rôle de M. THEBAULT, adjoint chargé de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme. Il a été proposé d'élargir sa délégation à la nuit, un espace-temps non négligeable à Paris.

Mme TOUBIANA évoque le montage financier du financement des travaux. La Mairie de Paris, sous la mandature de M. DELANOË, avait choisi de faire porter l'emprunt par l'association de la Philharmonie, et la facture s'est alourdie de 25 millions d'euros. L'association a emprunté à 5,2%, alors que la Ville aurait emprunté à 3,5%. Cette mauvaise gestion est ainsi pointée. Le groupe de Mme TOUBIANA votera la délibération, mais il déplore que la Ville n'ait pas emprunté elle-même.

M. THEBAULT répond que la discussion est éculée, et s'est tenue au début du précédent mandat. La question du taux d'intérêts de l'emprunt a d'ailleurs été retravaillée depuis plusieurs années, et le taux d'emprunt renégocié à la baisse à l'initiative du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement. Ce sont ici de vieux dossiers qui n'ont plus beaucoup de sens qui sont exhumés sur la Philharmonie. Il faut plutôt se réjouir de l'installation réussie de cet établissement, au nord-est parisien et dans un cadre métropolitain.

M. DAGNAUD salue la réussite de la Philharmonie, qui a su élargir les réseaux et tisser des liens avec des publics nouveaux, du Nord-Est parisien et métropolitain. Dans ce contexte de crise sanitaire, la Philharmonie est à l'épreuve, car la force de son modèle économique et culturel est basée sur les recettes de la billetterie, liées à la fréquentation. Ce modèle est pénalisé, en raison des fermetures. Il s'agit de renouveler le soutien de la Mairie.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Vœux

22. V192020055 Vœu présenté par le groupe communiste et citoyen relatif à la quasi-impossibilité d'obtenir des rendez-vous en préfecture pour les ressortissants étrangers.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme NAGET, Mme TOUBIANA, M. ROUXEL

Mme NAGET présente le vœu. La crise sanitaire a rendu impossible l'obtention de rendez-vous pour les ressortissants étrangers à la préfecture. En principe, il faut prendre un rendez-vous sur internet pour une demande de renouvellement de titre de séjour. Mais, à la suite du premier confinement, des nombreuses captures d'écran attestent des tentatives infructueuses des demandes, collectées par des associations comme la CIMADE. L'impossibilité de prendre rendez-vous a généré un véritable trafic. La dématérialisation est source de discrimination, pour les défenseurs des droits, et ne doit pas empêcher l'accès à une situation régulière.

Des travailleurs et travailleuses se retrouvent en difficulté et risquent de perdre leur emploi, en ne pouvant réaliser leurs démarches, à cause des failles de l'administration. L'État s'est, selon Mme NAGET, encore illustré de manière inhumaine, en délogeant le camp de migrants installé place de la République. Les grands principes du service public sont l'adaptabilité, la continuité et l'égalité pour tous d'être reçus. Ainsi, le vœu demande à la préfecture de mettre en place une procédure efficace d'accueil et de fonctionnement, de faciliter le dialogue avec les associations d'accompagnement et d'accès aux droits.

M. DAGNAUD ajoute que l'exécutif apportera un avis favorable à ce vœu.

Mme TOUBIANA réagit à la situation évoquée, conséquence du nombre pléthorique de demandes d'immigration. La préfecture est débordée. Il faut s'interroger sur les causes, avant les conséquences. Ce vœu relève d'un problème plus général de politique migratoire, sur laquelle l'opposition n'a pas la même approche que la majorité. Le groupe votera contre ce vœu.

M. ROUXEL déclare une première intention de voter pour le vœu, puis change d'avis. La préfecture de police doit en effet rendre ce service aux personnes demandeuses de régularisation. Cependant, le texte initial du vœu ne comportait pas la dénonciation d'une « pourchasse des réfugiés ». En raison de cet argument et de la terminologie, l'élu du groupe En Marche s'abstiendra sur le vœu, même si le postulat est admis.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstentions : 1 (LREM)

23. V192020056 Vœu présenté par le groupe communiste et citoyen relatif au 3919

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN, Mme FUCHS, Mme TOLEDANO, M. ROUXEL

M. DAGNAUD précise en introduction que la délibération concerne la plateforme d'appel pour aider les femmes victimes de violences conjugales. La plateforme fait l'objet d'une procédure de marché, qui écarterait l'association gestionnaire actuelle du site, au profit d'opérateurs peut-être compétitifs mais sans doute moins légitimes sur la mission humaine.

Mme AUSTIN présente le vœu. Le numéro d'appel 3919, gratuit et anonyme, a été créé en 1992, par un réseau de 73 associations nommé Solidarité Femmes. Ce numéro d'aide aux femmes

victimes de violences conjugales repose sur une trentaine d'écoutes professionnels. Ils recueillent la parole de 2 000 victimes par semaine, avec une moyenne de 20 minutes par appel. Il y a eu jusqu'à 7 000 appels hebdomadaires pendant le premier confinement. Or, le gouvernement a annoncé mettre fin à la subvention de Solidarité Femmes, et lancé une mise en concurrence. Le 3919 risque d'être géré par une entreprise, transformé en outil commercial et non plus un service d'utilité publique.

Aujourd'hui, l'association Solidarité Femmes gère le service avec un financement insuffisant, elle est subventionnée par l'État et sollicite aussi les collectivités. Des moyens supplémentaires sont obligatoires pour une ouverture continue (7/7j et 24/24h). Le gouvernement qui finance à hauteur de 79% la ligne a choisi de conditionner son soutien financier à une passation de marché public. Si le marché est confié à une entreprise généraliste, il y a un risque de perte de savoir-faire. La lutte contre les violences faites aux femmes est une cause d'intérêt général, et non une activité marchande à laquelle s'appliquent les lois du marché. Il n'est pas possible d'apposer une logique de rentabilité sur un tel sujet de société.

Le groupe Communiste et Citoyen propose ainsi ce vœu, pour que le gouvernement renonce à ce projet de marché, et donne plus de moyens à Solidarité Femmes.

Mme FUCHS remercie ses collègues pour ce vœu. La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité de la Mairie du 19^{ème}, un axe majeur du Plan local de sécurité et de prévention. Depuis 2015, un accueil, anonyme et gratuit, est installé au sein de la Mairie pour les femmes victimes de violences. Il n'est pas concevable d'ouvrir le 3919 (situé dans le 19^{ème}) à la concurrence. Il faut des professionnels, de conviction : l'engagement et le combat ne peuvent être guidés par la loi du marché.

M. DAGNAUD ajoute que la Mairie, avec Mmes AUSTIN et FUCHS, a lancé une campagne d'alerte sur les femmes senior victimes de violence conjugale. Les campagnes officielles ont tendance à occulter cette réalité, rendue plus visible par cette opération.

Mme TOLEDANO rappelle que le 3919 a été créé sous la présidence de Jacques CHIRAC. Le groupe est solidaire des femmes victimes de violences, et le travail de l'association salué. Toutefois, c'est une obligation légale de passer par un marché public, comme la mise en concurrence. Le groupe s'abstiendra.

M. ROUXEL souligne d'abord l'excellent travail de l'association. Le choix du gouvernement est ensuite expliqué : une procédure de marché public est prévue avant la fin de l'année, avec un nouveau cadre juridique pour la ligne du 3919 en juillet 2021. Le changement va de pair avec l'élargissement des horaires de la ligne, annoncé lors du Grenelle contre les violences faites aux femmes. Par ailleurs, il est étonnant que la procédure d'appel d'offres soit remise en cause : elle applique la loi de la République et fait bon usage de l'argent public. L'État finance à hauteur de 1,69 million cette ligne d'appel. Le lancement de la procédure était connue, et inévitable d'un point de vue juridique. La Ministre en charge du dossier, Mme MORENO, a déclaré que la Fédération nationale Solidarité Femmes avait toute la légitimité pour prendre le marché. Ce n'est pas une mise en concurrence au sens financier ; la qualité du service et la compétence des personnes employées sont privilégiées. La volonté du gouvernement est de donner plus à ce service.

Le procès d'intention fait à l'État n'étant pas compris, l'Élu En Marche s'abstiendra.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1 (LREM)
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 1 pouvoir

24. V192020057 Vœu présenté par Marie Laurence Floch et le groupe Génération.s, relatif à la mise en place d'un accueil en Mairie de dons solidaires à destination des personnes réfugiées hébergées au sein du Paris Event Center.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH, Mme KERBOUA, Mme GUY, M. ROUXEL

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 15 dont 5 pouvoirs (groupe EELV, 9 dont deux pouvoirs ; groupe PC, 4 dont deux pouvoirs et groupe Génération.s, 2 dont un pouvoir).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (groupe LR, 4 dont 1 pouvoir ; groupe LREM, 1)
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 20 (groupe Paris en Commun 20 dont 1 pouvoir)

25. V192020064 Vœu de l'Exécutif relatif aux dons solidaires à destination des personnes hébergées au « Paris Event Center »

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH, Mme GUY, Mme KERBOUA, M. ROUXEL

Mme FLOCH (*inaudible*) présente le vœu déposé par le groupe Génération.s. La crise sanitaire et les confinements ont augmenté la précarisation et paupérisation dans l'arrondissement. Des personnes n'ayant pas encore fait appel à la solidarité, ni aux aides sociales, sont désormais touchées. Les associations œuvrant pour la solidarité sont davantage sollicitées, sans pouvoir organiser la collecte de dons (vêtements, produits de première nécessité, alimentaire) de manière efficiente. Les publics à soutenir sont nombreux ; parmi eux, les réfugiés, victimes des cycles infernaux des campements de fortune. La politique de l'État n'est pas à la hauteur de l'enjeu humain, de la prise en charge et du besoin d'hébergement pérenne.

Le groupe Génération.s propose ce vœu, en connaissance l'engagement de la municipalité pour une politique juste et solidaire.

Mme GUY rappelle, à l'occasion de ce vœu, les collectes solidaires mises en place en Mairie d'arrondissement depuis le printemps, au service des associations. Des collectes ont été organisées avec Emmaüs, Utopia 56. Rappel important, la collecte de protections hygiéniques, soutenant l'association Règles Élémentaires, est installée dans le hall de la Mairie toute l'année. La collecte annuelle de jouets démarre aussi, toujours dans le hall de la Mairie, au bénéfice des familles défavorisées.

La réussite de la collecte alimentaire du Centre d'Action Sociale, organisée au gymnase Tandou par trois associations, le 29 novembre, est saluée. L'opération s'est déroulée en une journée.

Grâce à la mobilisation des équipes, 9 palettes de denrées ont pu être constituées pour la Banque alimentaire. Les généreux donateurs sont remerciés.

Malgré son intention louable, ce vœu est, selon Mme GUY, quelque peu superflu, car il s'agit de voter des mesures déjà prises et engagées.

M. DAGNAUD émet une autre réserve quant à ce vœu, certes positif, mais qui cible seulement les personnes accueillies au Paris Event Center. Or, le même opérateur accueille des publics aussi fragiles sur d'autres sites. Il serait délicat de voter sur un vœu qui paraît, involontairement, mettre à l'écart une partie des publics concernés. C'est pourquoi un vœu est déposé, reprenant l'idée du vœu principal des élus Génération.s, mais en l'élargissant aux résidents de l'hôtel Ibis quai de l'Oise.

Mme FLOCH répond que le vœu n'a pas été écrit dans la précipitation, et visait justement le Paris Event Center (*inaudible*).

Mme KERBOUA livre des observations sur le projet de délibération, lu avec attention. Le terme « violences policières » est utilisé, alors que l'Inspection générale de la police a été saisie. Les faits n'ont pas à être qualifiés. C'est à la Justice de le faire. L'euphémisme de « mise à l'abri » est employé, alors qu'il s'agit d'hébergement, voulu provisoire, mais qui s'avère définitif. Si l'asile politique pour des personnes venues d'un pays en guerre est accepté, la question n'est pas d'être généreux et les élus doivent être responsables.

Le 05 août dernier, 300 migrants ont été accueillis à l'hôtel Ibis, quai de l'Oise. Le Maire s'était indigné qu'on lui impose ce centre d'hébergement. Mais il accepte pourtant de nouveaux migrants dans le « Paris Event Center »

Les élus du groupe Changer Paris voteront contre ce vœu.

M. ROUXEL prend la parole et évoque son action de bénévole aux Restos du Cœur, en 2016, porte de la Villette. Les campements et les réfugiés, femmes et enfants, étaient déjà présents. Un autre gouvernement gérait alors l'État, et il n'y a pas eu de solutions miraculeuses mises en œuvre. L'indignation du Maire est partagée, mais les municipalités ont des potentiels. La solidarité des communes d'Île-de-France a permis de mettre de nombreuses personnes à l'abri. La Ville de Paris a les moyens d'investir davantage, sans remettre en cause l'État.

L'honneur du 19^{ème} est d'avoir accepté beaucoup d'hébergements. À long terme, pour avoir des solutions pérennes, et un engagement collectif, à tous les niveaux, l'État, la Région, les communes ont leur rôle à jouer. **M. ROUXEL** ne votera pas ce vœu, dans la mesure où il met en cause l'État.

M. DAGNAUD explicite le positionnement de la Mairie. Il n'était pas question de refuser ou d'accepter les réquisitions ou locations de lieux privés, menées par la préfecture d'Île-de-France, sur mandat du gouvernement. Ce n'est pas un reproche. En effet, la Ministre du Logement a la responsabilité d'avoir sollicité la mise à disposition et la location de deux établissements privés (l'hôtel Ibis et le Paris Event Center), vides et disponibles. Dans ce contexte de crise sanitaire, il est évidemment impossible de reprocher la mise à l'abri de 3 000 personnes, survivant depuis des semaines dans des campements ignobles, dans le froid et la pluie. Les désaccords entre élus sont usuels dans le jeu politique, mais personne ne peut critiquer de mettre à l'abri des personnes dans un tel dénuement. Il s'agit de l'humanité la plus essentielle, et du respect de la dignité d'autrui.

La Mairie, avec le soutien de Ian BROSSAT, demande que les dispositifs d'hébergement d'urgence, à Paris et en région parisienne, fassent l'objet d'une meilleure répartition. Il n'est pas sain que la loi du marché dicte la carte de la géographie des capacités et dispositions d'hébergement d'urgence, à Paris et sur le territoire national.

Pour conclure, en réponse à M. ROUXEL , selon M. DAGNAUD : la crise n'a pas démarré en 2017. Dès 2015, et le début de la crise migratoire, le 19^{ème} arrondissement a été confronté à cette réalité, qui perdure. C'est en cela que des reproches peuvent sans doute être adressés aux pouvoirs publics. En effet, la France ne sait pas accueillir dignement les personnes présentes sur le territoire.

Le débat est ouvert, sans ambiguïté, il ne s'agit pas de promouvoir une hospitalité débridée, mais une fois que les personnes sont présentes sur le territoire, élus et citoyens ont la responsabilité de les accueillir dignement, sans les laisser dormir dans la rue.

En France, ce débat, symptomatique, reste focalisé sur l'hébergement d'urgence. Les dispositifs ne pourront être multipliés. La capacité à mettre en œuvre des parcours d'intégration fait défaut. L'engagement exceptionnel de la Ville de Paris pour les centres d'hébergement d'urgence est salué, mais il manque surtout des parcours de sorties de ces centres, et des étapes d'insertion. Les paroles et critiques qui excluent, les analyses brutales ne sont pas dignes de cet enjeu qui doit mobiliser l'ensemble des citoyens. Les responsabilités à endosser sont collectives.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité des votants au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 4 (LR) dont 1 pouvoir

26. V192020061 Vœu à la Maire de Paris présenté par les élus du groupe « Changer Paris, les Républicains et Indépendants » relatif aux pieds d'arbres végétalisés.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. PILARTZ

Mme TOUBIANA présente le vœu. Les permis pour végétaliser les pieds d'arbres ont été initiés en 2015, il est nécessaire de faire un bilan 5 ans plus tard. Ce bilan est contrasté : certains sont entretenus et doivent être encouragés ; d'autres sont délaissés, inesthétiques, ils encombrant les trottoirs, et gênent les piétons et personnes mal-voyantes. Le groupe Changer Paris demande que le bilan soit une mission à confier aux conseils de quartier.

M. PILARTZ prend la parole au nom de la majorité. Depuis 2015, la végétalisation des pieds d'arbres a eu du succès à Paris. L'entretien est à la charge des détenteurs de permis, et ne bénéficie pas des services de la Propreté de la Ville. Malgré les incivilités constatées, l'initiative est heureuse. Les citoyens qui se plaignent confondent souvent un pied d'arbre fraîchement planté, avec sa clôture provisoire de 3 x 3 mètres. La confusion porte tort à la pratique du Paris végétalisé. Ces larges espaces momentanés permettent aux jeunes arbres de développer leur emprise racinaire, mais ils suscitent des conflits d'usage. Le permis de végétaliser n'est pas la cause de cette emprise, nécessaire pour assurer la croissance de l'arbre pendant 3 ans. Il y a aujourd'hui 300 emplacements avec un coffrage en bois dans le 19^{ème}.

Dans l'attente d'un bilan, quelques éléments communiqués par la Division environnementale de l'Urbanisme, en charge du permis de végétaliser. Le 30 novembre 2020, il était recensé 203 permis de végétaliser dans le 19^{ème}, soit 7% des permis délivrés à Paris. Depuis le lancement du dispositif, 66 permis ont été abrogés en pieds d'arbres. Il faut aussi savoir que le dispositif le

plus demandé est la végétalisation des pieds d'arbres, et représente 61% des permis délivrés à Paris.

Si le bilan global est une bonne idée, la proposition de le confier aux conseils de quartier s'oppose à la démarche de la Ville de Paris, dans le cadre du Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne. Il est donc proposé un vœu de l'exécutif, qui est de supprimer ce deuxième attendu.

M. DAGNAUD précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau vœu, mais d'amender le vœu du groupe Changer Paris.

Mme TOUBIANA accepte la proposition.

Le vœu a été amendé par la suppression du second attendu.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité des votants au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. V192020062 Vœu au Maire du 19ème présenté par le groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants relatif à la piste cyclable rue Manin entre la rue de Crimée et la place Armand Carrel.

Élus ayant pris part au débat : **M. DAGNAUD**, **Mme TOLEDANO**, **M. PILARTZ**, **Mme TOUBIANA**

Mme TOLEDANO présente le vœu relatif à la piste cyclable sur le trottoir entre la rue de Crimée et la place Armand Carrel, sur la rue Manin. Cette partie de la rue Manin est très fréquentée par les piétons et familles. Leur sécurité ne semble pas garantie en l'état. Le groupe Changer Paris demande une solution pérenne.

Suite aux engagements du Maire du 19ème que cette piste serait retirée à l'occasion d'un plan global, **Mme TOUBIANA** demande quels sont les délais pour cette nouvelle piste, et si une solution est prévue en attendant pour sécuriser la piste.

M. PILARTZ répond au nom de la majorité. L'inquiétude et la demande d'étudier une solution alternative sont légitimes. Cette piste cyclable, située sur le trottoir, ne répond plus aux aspirations de la municipalité, ni aux modes de déplacement des habitants. La marche étant le moyen de transport privilégié des Parisiens, et suivant la stratégie Paris Piétons, la Mairie est intervenue auprès de l'adjoint en charge des déplacements de la Ville pour un meilleur aménagement et des pistes cyclables de qualité. Il a été répondu que le financement d'une piste cyclable distincte du tronçon pourra être envisagé par la démarche quartier, qui prévoit un budget de 6 millions d'euros par quartier. La Mairie du 19^{ème} sera consultée sur ce sujet dès le premier trimestre 2021. La mise en place d'un Comité Vélo, le 11 décembre 2020, permettra d'étudier les solutions alternatives. Si l'avis est partagé que les trottoirs reviennent aux piétons, il est souhaité que la création de la piste cyclable se fasse dans le cadre de l'aménagement de la rue Manin et du pourtour des Buttes Chaumont. Il est donc suggéré de retirer le vœu.

M. DAGNAUD ajoute que la situation est connue depuis longtemps et le constat partagé. Pour les remettre en perspective, il faut préciser que la piste est une des plus anciennes dans l'arrondissement, au moment où les pistes étaient réalisées sur les trottoirs. L'idée s'est révélée souvent impraticable. La cohabitation forcée entre piétons et deux roues n'est pas une bonne idée. Il a été acté depuis longtemps que cette piste devait évoluer. Parallèlement, un travail a débuté pour une refonte globale des pistes cyclables sur tout ce quartier Secrétan/Mairie. Le Comité Vélo qui se réunira bientôt permettra aussi d'élaborer des solutions, de mener le dialogue entre cyclistes et piétons. Le travail est engagé, les perspectives tracées.

Le groupe Changer Paris est invité à ne pas maintenir ce vœu.

Mme TOUBIANA demande quels sont les délais pour cette nouvelle piste, et si une solution est prévue en attendant pour sécuriser la piste.

M. DAGNAUD précise que, durant la période transitoire, la visibilité et la sécurisation de cette piste sont possibles. Un travail signalétique est sans doute à prévoir.

Mme TOUBIANA déclare que le vœu sera retiré si une solution transitoire est trouvée.

Le vœu a été retiré.

28. V192020060 Vœu à la Maire de Paris présenté par le groupe Changer Paris les Républicains et Indépendants, relatif au plan crack, à la sécurité aux abords de la Place Stalingrad et au projet de création de SCMR

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, Mme GUY, M. NORDMAN, Mme TIMSIT

Question orale

29. Q192020059 : Question au Maire du 19ème arrondissement par le groupe Changer Paris, les Républicains et Indépendants, Marie Toubiana, Gérard Loureiro, Farida Kerboua, Franck Serfati, Valérie Toledano, relative à la création d'un observatoire citoyen de la toxicomanie.

Mme GUY répond aux interrogations concernant l'observatoire citoyen de la toxicomanie. Pour rappel, lors de la séance du 22 septembre, l'observatoire a été présenté. Il sera composé de 3 collèges : un panel citoyen de 22 habitants tirés au sort sur les 13 bureaux de vote ; un collège de 11 habitants, déjà engagés dans des collectifs de riverains ; un collège de 11 élus du conseil d'arrondissement. Sa mission est de participer au bilan du Plan crack et d'orienter les actions publiques. L'observatoire auditionnera des professionnels et experts pour élaborer ensemble des propositions nouvelles. Il est prévu de faire animer cet observatoire par une personne indépendante qualifiée. Concernant le calendrier, deux tirages au sort ont eu lieu, les 28 septembre et 25 novembre, pour sélectionner le panel d'habitants. Après le premier tirage au sort, 92 personnes ont reçu un courrier sollicitant leur participation au panel citoyen. Parmi ces 92 personnes, seules 10 ont répondu favorablement, 10 ont répondu négativement, et 72 n'ont pas répondu. Un deuxième tirage au sort a donc eu lieu, de 125 nouvelles personnes. Les courriers ont été envoyés, et les réponses sont attendues le 18 décembre au plus tard. Ce collège est le plus compliqué à organiser. En parallèle, le second collège de 11 habitants est en cours de formation, les collectifs sont déjà identifiés. Pour le dernier collège, les groupes sont invités à donner les noms des élus qui participeront à l'observatoire. La première réunion est souhaitée pour le début de l'année 2021.

M. NORDMAN revient sur la réunion du Plan crack qui s'est déroulée le 26 novembre 2020, à laquelle **M. DAGNAUD** et **Mme GUY** ont participé. La situation a été jugée peu satisfaisante, en dépit des actions menées. Concernant la position du Préfet de Police et du Procureur, il a été convenu par les différents intervenants de la réunion qu'il fallait les actions convergentes des acteurs : la Justice pour les injonctions de soins et les interdictions de paraître et la présence de la police pour tranquilliser la place Stalingrad. Il a été constaté qu'il fallait aussi des mesures pour la prise en charge sanitaire, médicale et sociale des toxicomanes. Ces actions convergentes permettront de sortir les personnes de la rue et de démanteler les trafics. Le dernier élément à souligner est la volonté des riverains d'être associés : il faut pouvoir diffuser les informations sur les actions, collectives, du Plan crack.

Mme TIMSIT s'exprime sur ce vœu qui méconnaît les ressorts de la consommation de drogues dans l'espace public. La situation de la place Stalingrad s'est dégradée ces derniers mois. La Mairie mesure le climat d'insécurité que subissent les riverains, les élus qui résident dans l'arrondissement en sont conscients. Cependant, la réponse sécuritaire ne permettra pas d'améliorer la situation, au risque de la dégrader. La politique d'évacuation et de dispersion ne fait que déplacer le problème. Seule une prise en charge sociale et sanitaire sur le long terme, par la création de lieux d'accueil, de jour et de nuit, de salles de consommation médicalisées permettront de sortir de la rue ces personnes en grande précarité. C'est d'un cynisme décomplexé de faire croire le contraire. Cette prise en charge doit s'accompagner d'une présence renforcée d'agents sur l'espace public et de policiers supplémentaires. La création de salles de consommation à moindre risque ne résume pas toute la politique de réduction des risques, et ne suffira pas à apaiser le quartier. Il s'agit d'une politique de santé publique indispensable. Il faut se donner les moyens de concrétiser les objectifs fixés par le Plan crack. Pour rappel, le Plan crack a été voté à l'unanimité par la Ville de Paris, la Préfecture de Police et l'ARS. Le rejet de solutions par la Préfecture de Police de solutions pourtant votées ne doit pas entraver la volonté commune d'agir. Les écologistes plaideront pour qu'une salle de consommation à moindre risque ouvre dans le 19^{ème}, car l'arrondissement a besoin de solutions.

M. DAGNAUD conclut les échanges, et remercie les adjoints et élus d'avoir rappelé l'action engagée. En préambule, il est souhaité que les débats soient à la hauteur de la gravité d'une situation qui touche surtout les riverains, témoins de scènes de drogues. Cette réalité est quotidienne pour les habitants des rues de Soisson, Aubervilliers, de Flandres, près des jardins d'Éole, etc. Avec le 18^{ème} arrondissement voisin, nous partageons désormais un hotspot national du crack, malheureusement. Mais il faut éviter de caricaturer ce sujet crucial. La formulation employée de « salle de shoot », est désuète et anachronique. Les salles de consommation à moindre risque ne sont pas du tout des salles de shoot. Le vœu déposé par l'opposition, la vision défendue se résument à un pessimisme complaisant. La solution uniquement sécuritaire et répressive serait une impasse, le Préfet de Police et le procureur de la République sont les premiers à reconnaître que leur action, néanmoins indispensable, ne peut être exclusive. Le travail des policiers est à cette occasion salué.

Tant qu'il y a des dealers à ciel ouvert, cela montre que les actions restent insuffisantes, qu'il faut aller plus loin dans le démantèlement des trafics. La réponse coercitive ne représente qu'une partie de la solution, c'est la raison du Plan crack et des dispositifs médico-sociaux engagés. Personne ne mettra les usagers de drogues en prison, ni ne les fera disparaître par miracle. Le travail de la police est d'assécher les trafics, avec l'aide de la Justice, mais l'accompagnement médico-social des personnes toxicomanes est primordial. Le comité de pilotage du Plan crack a rappelé que 440 usagers de drogues bénéficient du dispositif d'hébergement accompagné, porté par l'association Aurore, très crédible dans la réduction des risques. C'est un record. L'enjeu est de pérenniser ces hébergements, de les inscrire dans la durée, car ils représentent l'autre partie de la solution. Mais l'hébergement n'est pas un enfermement : les toxicomanes continuent leur quête de crack, leur consommation, entre pairs

souvent, formant une vie communautaire parallèle. La cohabitation avec les habitants est difficile et douloureuse, et ne peut perdurer.

Les actions et dispositifs actuels sont utiles, mais ne suffisent pas. Il faut imaginer et construire d'autres solutions. Le statu quo n'est pas une option, ni une solution.

En début de cette nouvelle mandature, les propositions de l'exécutif ont été formulées et présentées au comité de pilotage du Plan crack, en présence des représentants de la Préfecture de région.

Il faut développer un réseau d'accueil, de jour et de nuit, sur plusieurs sites, et desserrer l'étau autour de Stalingrad. Ouvrir des lieux quelques heures par jour ne règlera pas la situation. L'ouverture de salles de consommation à moindre risque ne peut pas être la seule porte d'entrée sur ce sujet dramatique. Il faut être beaucoup plus ambitieux. Les réponses des années 1990 ne sont plus forcément adaptées en 2020. Ces lieux d'accueil permanent pourraient en effet intégrer les espaces de consommation médicalisée, dans un réseau d'équipements, afin de ne pas concentrer l'écosystème de la drogue autour de quelques quartiers. Mais cette solution ne semble pas la plus pertinente : créer un couloir du crack entre Lariboisière et Stalingrad n'améliorera pas la situation. Il faut bouger rapidement, imaginer concrètement ces lieux d'accueil : quelle offre d'activités, quels horaires ? Quelle capacité ? ... L'urgence est de trouver des moyens de sortir de la rue les personnes dépendantes qui occupent l'espace public. Ce combat est engagé, sans mettre à l'écart les habitants. Les riverains doivent être des partenaires, associés à l'échange, leur participation est un des objectifs de l'Observatoire citoyen.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis défavorable est donné à la majorité des votants au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (PS, PC, EELV, GENERATION.S) dont 6 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 (LREM)

Mme Karine GAUTREAU, rapporteure :

30. 2020 DJS 149 Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel - Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU et Mme Mariam SOUMARÉ : co-rapporteuses

31. 2020 DJS 141 Tarifs applicables aux usagers des Centres Paris Anim'. Création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeune.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :

32. 2020 DASES 225 Subventions de fonctionnement (113 554 euros) relatives au fonctionnement de cinq bagageries parisiennes au titre de 2021.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG et M. Mahor CHICHE, co-rapporteurs :

33. 2020 DFA 69 Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de COVID 19 - Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

34. 2020 DEVE 67 Subvention (14 000 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO-Convention pluriannuelle d'objectifs.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

35. 2020 DLH 182 Réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de 11 logements PLS par la SAS « COOP LOTUS »- Modification des prêts garantis par la Ville (3.120.000 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

36. 2020 DLH 196 Réalisation, 48 rue de Mouzaïa (19e) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par la RIVP.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

37. 2020 DLH 222 Réalisation, 14-16 rue Mathis (19e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux par HSF

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

38. 2020 DLH 253 Réalisation 9-11 rue de l'Argonne (19e) et 12bis rue Barbanègre (19e) d'un programme de rénovation de 41 logements par ELOGIE-SIEMP - Subvention (474.198 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, M. Philippe MANTE et Mme Gwenaëlle AUSTIN co-rapporteurs

39. 2020 DLH 254 Modification de la garantie des emprunts à souscrire pour la réalisation d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées demandée par la CDC Habitat Social

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, M. Philippe NAWROCKI et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteurs :

40. 2020 SG 39 Transformations Olympiques - Subventions (14 000€) à 4 associations sportives pour lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport dans le cadre d'Actions Collégiens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN, rapporteur :

41. 2020 DPSP 5 Subventions (205 941 euros) et conventions avec 6 structures dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive et de la tranquillité publique.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUDIAN et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :

42. 2020 DPSP 6 Subventions (16 000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

43. 2020 DFPE 20 subventions (9 517 339 euros) avenants et conventions avec FOCSS pour ses 27 EAPE à Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

44. 2020 DFPE 177 Subventions (371 875 euros) et avenants n° 5 avec l'association ESTRELIA (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sandrine FERAY, rapporteure :

45. 2020 DAE 265 Marchés découverts alimentaires et biologiques - mise à disposition de bâches aux couleurs de la Ville de Paris - avenants aux conventions de délégation de service public

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU, rapporteure :

46. 2020 DJS 160 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2021

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU et M. Xavier GOLCZYK : co-rapporteurs :

47. 2020 DJS 163 Subventions au profit de 5 associations participant à la politique de jeunesse (citoyenneté et solidarité)(19.000 euros), 1 convention annuelle d'objectifs (17e, 18e, 19e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Xavier GOLCZYK et Mme Yasmina MERZI, co-rapporteurs :

48. 2020 DDCT 103 Subvention (30.000 euros) à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris (PEP 75) au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

49. 2020 DASCO 144 Collèges parisiens - Dotations (25 138 euros), subventions (71 042 euros) et subventions pour travaux (99 584 euros).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG et Mme Stéphanie DEMBAK, co-rapporteurs :

50. 2020 DAE 308 Garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 650 K€ à souscrire par la SCIC OASIS 21 pour financer des travaux d'aménagement d'un tiers-lieu (75019)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :

51. 2020 DASES 277 Subventions de fonctionnement (467 762 €) et subventions d'investissement (138.923 €) aux associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes démunies. Conventions. Avenants.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 7 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 7 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 23h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 <p data-bbox="368 1473 528 1509">Alice TIMSIT</p>	 <p data-bbox="970 1473 1209 1509">François DAGNAUD</p>